

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI
Pierre BAISSE représenté par Albert SALE
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN
Alain BOUTBOUL

CT4/220616/25

Sur le rapport de Mme Sylvia BARTHELEMY

Mise à jour des effectifs

Le Conseil de Territoire a été saisi pour avis par le Président de la Métropole sur la délibération suivante :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient de tenir compte du remplacement des départs à la retraite et des démissions, des réussites aux concours et examens, de la nouvelle réglementation sur les cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;
- La loi 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 35 ;
- Les décrets n° 2016-200 et 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef territoriaux ;
- La délibération du Conseil Communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile n° 20-1015 du 26 octobre 2015 portant mise à jour des effectifs ;
- La délibération du Conseil Communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile n° 26-1215 du 16 décembre 2015 portant mise à jour des effectifs ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 juin 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la délibération du Conseil de la Métropole par laquelle est adopté le tableau des emplois suivants à compter du 01/07/2016 :

Grade	Ancienne situation	Nouvelle situation
Directeur Général des Services	1	1
Directeur Général Adjoint	3	3
Directeur de Cabinet	1	1
Collaborateur de Cabinet	2	2
Administrateur	1	1
Directeur	5	5
Attaché principal	8	8
Attaché	20	20
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	6	6
Rédacteur principal de 2 ^e classe	5	5
Rédacteur	7	7
Adjoint Administratif Pal de 1 ^e classe	3	3
Adjoint Administratif Pal de 2 ^e classe	6	6
Adjoint Administratif de 1 ^e classe	9	9
Adjoint Administratif de 2 ^e classe	52	53
Adjoint Administratif de 2 ^e classe TNC 80 %	1	0
Ingénieur en chef hors classe	1	2
Ingénieur en Chef	5	4
Ingénieur Principal	8	8
Ingénieur	3	3
Technicien Pal 1 ^{re} classe	5	5
Technicien Pal 2 ^e classe	6	6
Technicien	3	3
Agent de maîtrise Pal	9	9
Agent de maîtrise	8	8
Adjoint Technique Pal 1 ^{ère} CI	41	42
Adjoint Technique Pal 2e CI	24	23
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint Technique de 2 ^e classe	87	97
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^e classe	1	1

Article 2 :

Que les emplois suivants sont modifiés à compter du 01/08/2016 :

Adjoint Administratif Pal de 1e classe	3	4
Adjoint Administratif Pal de 2e classe	6	5

Article 3 :

Que les emplois suivants sont modifiés à compter du 01/10/2016 :

Adjoint Administratif Pal de 2e classe	5	6
Adjoint Administratif de 1e classe	9	8

Article 4 :

Que le tableau des emplois suivants est modifié à compter du 01/11/2016 :

Adjoint Technique Pal 1ère CI	42	43
Adjoint Technique Pal 2e CI	23	22

Article 5 :

Que ces mesures seront financées par les crédits figurant à cet effet au chapitre 012 du budget 2016.

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-25-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016